

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
3 novembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Troisième Commission****Compte rendu analytique de la 7<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 11 octobre 2004, à 10 heures

*Président* : M. Kuchinsky . . . . . (Ukraine)  
*puis* : Mme Groux (Vice-Présidente) . . . . . (Suisse)

**Sommaire**

Point 94 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)

b) Décennie des Nations Unies : éducation pour tous (*suite*)

Point 96 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)\*

Point 97 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)\*

---

\* Points que la Commission a décidé d'examiner ensemble.

---

Le présent compte rendu est sujet à des rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication* au Chef de la Section des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza; elles doivent également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

**Point 94 de l'ordre du jour : Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (suite)**

**b) Décennie des Nations Unies : éducation pour tous (suite) (A/C.3/59/L.15)**

1. **M. Gansukh** (Mongolie) présente le projet de résolution A/C.3/59/L.15 intitulé « La Décennie Nations Unies : éducation pour tous » et il annonce que le Surinam et le Venezuela se sont joints à ses parrains. On a demandé que des consultations non officielles aient lieu au sujet de ce projet de résolution.

**Point 96 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (suite) (A/59/77, A/59/123-E/2004/90, A/59/175, 187, 203, 204, 205 et A/59/383-S/2004/758; A/C.3/59/L.3-L.9)**

**Point 97 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (suite) (A/59/124-S/2004/532 et A/59/188)**

2. **M. Barriga** (Liechtenstein) dit que des mesures multilatérales sont indispensables pour relever les défis posés par le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la traite illicite des migrants, la corruption et le blanchiment d'argent. Les mécanismes institués par le système des Nations Unies ces dernières années pour contrecarrer ces fléaux sont impressionnants. Le Liechtenstein a signé la Convention des Nations Unies contre la corruption (annexe de la résolution 58/4 de l'Assemblée générale) et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (annexe de la résolution 55/25 de l'Assemblée générale); enfin, il a ratifié toutes les conventions et les protocoles qui ont trait à la lutte contre le terrorisme.

3. Pour établir des normes en matière de prévention du crime et de justice pénale, il faut que ces conventions soient effectivement appliquées à l'échelle nationale et qu'il y ait une coopération entre les États. Son gouvernement est disposé à aider d'autres États à améliorer leurs capacités, en particulier à moderniser leur législation sur la suppression du financement du terrorisme et du blanchiment d'argent. Il compte actuellement accueillir avec le PNUD une conférence sur le

renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre la criminalité financière, car cette conférence donnera aux juges, aux procureurs et aux autres officiels l'occasion de comparer leurs expériences et leurs meilleures pratiques.

4. Dans le cadre des efforts accomplis pour restructurer et renforcer l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), son gouvernement a soutenu le Programme mondial contre le blanchiment d'argent et il a contribué financièrement à la mise sur pied de services chargés des enquêtes dans les centres financiers.

5. On ne saurait trop insister sur l'importance de la primauté du droit pour combattre le crime, c'est pourquoi sa délégation est satisfaite que l'on ait mis l'accent sur ce thème lors de la présente session de l'Assemblée générale. En effet, la méconnaissance de la primauté du droit ne comporte aucun avantage à court ni à long terme.

6. En ce qui a trait au contrôle international des drogues, la tâche de la Commission des stupéfiants et de l'ONUDD devient de plus en plus difficile, car les efforts déployés pour réduire l'offre et la demande de drogues illicites sont encore loin d'être satisfaisants. Une plus grande coopération internationale et un soutien supérieur de la part des donateurs sont nécessaires, surtout dans les parties du monde où la production illicite de drogues est liée à des menaces contre la sûreté.

7. **M. Neil** (Jamaïque) parle au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et dit que la mondialisation, malgré toutes les promesses de prospérité accrue qui sont allées de pair avec elle, comporte aussi un côté sombre. Il se manifeste dans le développement de liens et d'activités criminelles transfrontières qui ont pris la forme de syndicats du crime multinationaux. Leur incidence sur la vie sociale, économique et politique, notamment dans les pays en développement, est accablant. Les Nations Unies ont relevé le défi qui a consisté à instaurer des cadres législatifs internationaux et un soutien aux efforts nationaux pour s'attaquer au problème. Quelque 147 pays sont devenus parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée; de plus, la Convention des Nations Unies contre la corruption vient d'être adoptée.

8. La CARICOM accueille avec satisfaction les recommandations du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Programme des Nations

Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, en particulier au sujet de ses capacités de coopération technique (A/59/205). L'assistance technique pour la prévention du terrorisme a considérablement augmenté pendant la période envisagée, mais cette augmentation ne doit pas se faire aux dépens du renforcement de la capacité des mécanismes de répression, qui est critique.

9. Le commerce illicite de la drogue menace d'annihiler des années d'efforts accomplis pour édifier des économies hélas fragiles et pour se diriger vers le développement durable. L'on a établi qu'il y avait un lien évident entre le commerce illicite des stupéfiants et une utilisation accrue des armes légères. La région est un point de transbordement entre les gros producteurs de drogue et les marchés lucratifs des États Unis et d'Europe, qui ont une incidence négative sur son développement économique. Étant donné les bénéfices que l'on peut tirer de cette activité, les vendeurs investissent énormément pour protéger leur commerce, causant ainsi une augmentation de la violence, si bien qu'ils présentent de vrais défis pour la répression. La CARICOM lance un appel pour qu'une aide internationale soit accordée aux États de transit afin de leur permettre de multiplier les efforts d'interdiction et d'adopter une approche plus équilibrée aux réductions de l'offre et de la demande. Il faut que l'on s'engage sérieusement à appliquer le Programme d'action pour prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et aussi adopter une convention internationale.

10. Une action concertée pour lutter contre le problème mondial de la drogue et la criminalité transnationale organisée pourrait aider à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et à créer un environnement de paix et de développement durable pour les générations futures.

11. **Mme Chassoul** (Costa Rica) dit qu'en raison de la mondialisation de la criminalité il faut une réaction à l'échelle de la planète. Les accords régionaux destinés à relever les défis posés par la criminalité organisée, du genre de ceux récemment signés par la CARICOM, sont aussi extrêmement importants pour augmenter les capacités et renforcer les partenariats.

12. On ne peut nullement justifier le terrorisme, qui constitue une menace majeure pour la génération actuelle. Les dirigeants du monde ne doivent pas se

contenter d'honorer ses victimes et de réaffirmer leur serment de traîner les auteurs d'actes de terrorisme devant la justice, ils sont aussi tenus, dans leurs efforts pour combattre ces actes, de respecter les valeurs démocratiques, de défendre les droits de l'homme et de promouvoir une approche multilatérale qui respecte totalement le droit international. Les Nations Unies doivent mener la lutte contre le terrorisme international. Elles doivent tirer au maximum parti des leurs ressources restreintes en évitant les doubles emplois. Les événements du 11 septembre 2001 ne sont pas des actes isolés; en effet, bien d'autres personnes sont mortes du fait d'actes semblables depuis lors. La lutte contre le terrorisme et ses causes sous-jacentes doit devenir une activité permanente des Nations Unies.

13. Le Gouvernement du Costa Rica propose que l'Assemblée générale amorce un bilan en profondeur des divers mandats et organes des Nations Unies qui ont trait au terrorisme, afin d'éliminer les doubles emplois, d'unir les ressources et de centraliser la prise de décisions en la confiant à un organe professionnel, permanent et impartial, placé au sein de l'Organisation, sous forme d'un Haut Commissaire des Nations Unies chargé de la lutte contre le terrorisme (A/59/383-S/2004/758).

14. Il y a une menace commune à laquelle il doit y avoir une réaction commune. Sa délégation accueillera avec satisfaction toutes les idées et toutes les propositions visant à instaurer ce poste.

15. **M. Alimov** (Tadjikistan) dit, au nom de la Communauté d'États indépendants (CEI), que l'urgence et la portée des problèmes découlant du trafic illicite des drogues montrent clairement que la menace à la stabilité et à la sûreté internationales est mondiale. Certes, le Tadjikistan ne produit pas de stupéfiants, mais il est situé entre les principaux pays producteurs d'opium et d'héroïne, d'une part, et les consommateurs de drogues, d'autre part. Son gouvernement est bien déterminé à mettre fin au transit des stupéfiants à travers le Tadjikistan. Ce pays a récemment pris un certain nombre de mesures destinées à améliorer le contrôle des drogues; il a aussi adopté un cadre législatif conforme aux normes internationales et il a renforcé les capacités des organismes de répression. En outre, il a, en 1999, instauré, avec l'aide de l'ONU, l'Agence présidentielle de contrôle des drogues. À la suite de ces diverses mesures, le Tadjikistan s'est rangé parmi les cinq premiers pays du monde qui

ont le plus confisqué de drogues, et le nombre de crimes relatifs aux drogues commis sur son territoire a décliné. Il demeure toutefois essentiel de renforcer les efforts collectifs accomplis pour combattre la menace des drogues, accroître la coopération et continuer d'améliorer les méthodes de travail.

16. L'Afghanistan ayant longtemps été l'un des plus importants centres mondiaux producteurs de drogues, le trafic de ces produits s'est rapidement inséré dans « l'économie parallèle » de l'Asie centrale. En conséquence, conformément aux principes de la Déclaration politique adoptée lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la communauté internationale doit accorder à l'Afghanistan le plus de soutien et d'assistance possible dans ses efforts pour résoudre son problème imputable aux drogues.

17. **M. Baali** (Algérie) dit que la communauté internationale doit faire preuve d'un engagement ferme et sans équivoque afin de s'attaquer au lien qui existe entre le trafic illicite des drogues, le terrorisme et d'autres formes de criminalité. Comme le Secrétaire général l'a rappelé dans son rapport sur la coopération internationale face au problème mondiale de la drogue (A/59/188), les États se sont engagés, par le biais de la Déclaration politique adoptée lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, à réaliser des progrès importants en matière de réduction de l'offre et de la demande de drogues illicites d'ici à 2008. Cependant, comme l'ONUSC l'a signalé dans le volume 1 de son *Rapport mondial sur les drogues (2004)*, les résultats obtenus jusqu'ici sont mitigés. Le fait que l'Algérie soit une région de transit des drogues et qu'elle se trouve près de leurs centres de production n'est pas sans conséquences pour son peuple. Le trafic et l'usage accru des stupéfiants et des substances psychotropes sont une grande source d'inquiétude pour les autorités qui, au cours des dernières années, se sont efforcées de fournir les ressources et de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre ce problème.

18. Toutefois, les efforts intérieurs ne sauraient suffire. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport sur la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée (A/59/204) et dans son rapport sur l'intensification de la coopération internationale et de l'assistance technique en vue de prévenir et de combattre le terrorisme (A/59/187), la coopération internationale

est plus importante que jamais pour lutter contre la criminalité organisée, et elle est essentielle pour combattre le terrorisme.

19. L'Algérie a elle-même souffert amèrement du terrorisme au cours de la dernière décennie et elle s'est toujours prononcée en faveur d'une approche concertée du problème, ayant ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles. De plus, sa délégation appuie la recommandation faite par le Secrétaire général dans le document A/59/187 relative à la nécessité de réaffirmer l'importance du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale prévu pour avril 2005. La situation financière précaire de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants est une grande source d'inquiétude. Il faut que les États Membres prennent d'urgence des mesures, et l'Algérie entend bien faire sa part.

20. **M. Lee Chul** (République de Corée) déclare que la criminalité transnationale organisée continue à se répandre, menaçant la trame même des sociétés et causant des souffrances inestimables à des groupes vulnérables. Son pays estime donc que l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de deux de ses protocoles est la bienvenue, et sa délégation prie instamment le Secrétariat d'intensifier ses efforts pour favoriser la ratification et l'application de la Convention. De son côté, la République de Corée amende actuellement ses lois pour les aligner sur la Convention, qu'elle espère être bientôt en mesure de ratifier. La criminalité étant étroitement reliée à la paix et à la sûreté, aux droits de l'homme, à la démocratie et à la bonne gouvernance, sa délégation est satisfaite de l'accord conclu par le Conseil des Chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour instaurer une réaction interorganismes efficace capable de réfréner la criminalité transnationale organisée.

21. Au sujet de la lutte contre le terrorisme, il fait remarquer qu'il faut un engagement durable à l'échelle de la planète et un ensemble complet de mesures intérieures et internationales. Par ailleurs, la mise en oeuvre universelle des 12 principales conventions et protocoles relatifs au terrorisme ainsi que leur application intégrale sont aussi essentielles. Son gouvernement a récemment promulgué deux lois sur la prévention et la répression de la traite des

êtres humains et la protection de ses victimes. Il a aussi joué un rôle actif dans le Processus de Bali pour débattre des solutions au trafic des êtres humains et la question étroitement apparentée de l'immigration illégale. La corruption est une menace planétaire qui entrave les efforts déployés par les États pour parvenir à la justice, au développement social et à l'État de droit. La Convention des Nations Unies de 2003 contre la corruption est une réalisation majeure. Sa délégation espère qu'elle entrera en vigueur dès que possible; elle souhaite réaffirmer combien il est important que la société civile et le secteur privé participent aux efforts qui seront déployés pour combattre la corruption. Sa délégation attache aussi une grande importance au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui doit se tenir en 2005; aussi espère-t-elle que ce congrès contribuera à donner un élan pour renouveler l'engagement politique et renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

22. La République de Corée a presque entièrement éliminé la fabrication et le trafic de ces stimulants à l'intérieur du pays, mais elle est alarmée par l'augmentation de leur consommation en Asie du Sud-Est, en Asie de l'Est et dans la région du Pacifique. Elle accueille donc avec satisfaction les efforts continuels accomplis par l'ONUDC pour favoriser la coopération afin de lutter contre les drogues synthétiques. La protection des jeunes contre la consommation des drogues illicites constituant un élément essentiel de la réduction de la demande, son gouvernement prend diverses mesures en ce sens.

23. Plus les transactions illicites liées aux drogues sont devenues internationales, plus il est devenu important de tisser des rapports de coopération entre les organismes de répression et les autorités judiciaires des pays intéressés. Son gouvernement a obtenu des succès notoires en punissant les producteurs et les trafiquants de drogues illicites. Au niveau régional, il accueille chaque année la Réunion des officiers de liaison antidrogues pour la coopération internationale, qui permet aux pays d'échanger des renseignements sur les pratiques illicites du contrôle des drogues. La protection des systèmes financiers de blanchiment d'argent est un autre élément clef de la lutte contre la production et le trafic des drogues illicites. Sa délégation note avec inquiétude le recours croissant à des fonds tirés du trafic des drogues pour financer des activités terroristes, aussi se réjouit-elle des efforts accomplis

par l'ONUDC pour favoriser une législation antiblanchiment d'argent.

24. **Mme Chan** (Singapour) fait remarquer que le commerce des drogues couvre le monde entier, au moyen d'un réseau d'approvisionnement planétaire, et que le nombre des obstacles naturels au mouvements des drogues à travers les frontières diminue. La présence de lois antidrogues et une coopération transnationale efficace, rentable, ainsi qu'une coordination entre les organismes antidrogues et de répression de tous les États Membres sont donc essentielles. Il faut aussi des ressources et une volonté politique adéquates afin que des mesures concrètes puissent être prises et d'obtenir des résultats durables. Pour stopper les approvisionnements en drogues illicites, il faut non seulement arrêter les trafiquants, les vendeurs et les passeurs, mais encore traquer et traîner devant la justice les cerveaux et les organismes qui sont à la tête des réseaux de production de drogues. Pour assurer la durée à long terme des mesures de contrôle des drogues, il convient d'offrir aux agriculteurs des solutions qui puissent remplacer la production de drogues. En outre, il est essentiel de ne pas négliger les aspects liés à la sûreté, car l'instabilité et les conflits constituent des terrains fertiles pour la production, le trafic et l'abus des drogues.

25. Afin de réduire la demande, il faut éduquer les citoyens – en particulier ceux à risque –, et ceux qui ont abusé des drogues doivent faire l'objet d'une réadaptation. Parmi les autres facteurs importants dont il faut s'occuper figurent la corruption, le blanchiment d'argent, la propagation des maladies transmises par le sang comme le VIH/sida, enfin, le financement de groupes terroristes. La stratégie de Singapour en matière de drogue vise surtout à couper l'offre et la demande, au moyen de la législation, de l'application de moyens vigoureux de répression, de réadaptation et d'éducation. Au niveau régional, l'organisme chargé de faire respecter la législation sur les drogues de son pays collabore étroitement avec ses homologues d'autres pays pour noyauter et détruire les syndicats internationaux des drogues. Il n'y a pas de production de drogues à Singapour, et le nombre des toxicomanes a diminué de 70 % au cours de la décennie écoulée. Le pays de l'orateur est partie aux trois principaux traités internationaux sur le contrôle des drogues; de plus, il est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration

politique adoptée lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

26. **M. Reyes Rodríguez** (Cuba) déclare que les doctrines imposées par les puissances impérialistes dominantes du monde ont conduit à une recrudescence de la criminalité dans le monde. Les États Membres ne doivent pas se leurrer en pensant que l'on est en train de gagner la bataille contre le crime, parce qu'ils ne sont pas capables de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la criminalité intérieure et internationale; par ailleurs, les puissances impérialistes ne se sont pas acquittées de leurs responsabilités à cet égard.

27. Toutefois, son pays estime le progrès possible, et il souhaite proposer un certain nombre de démarches pour y parvenir. Il faut instaurer des régimes intérieurs et internationaux qui accordent la priorité à une instruction complète, sans discrimination. Il convient d'appliquer le principe selon lequel tous les États doivent faire face au problème de la criminalité transnationale, conformément au droit international et aux principes de la Charte. Les programmes financiers et d'alphabétisation nécessaires doivent être massivement instaurés. Il faut réduire les dépenses militaires des grands pays industriels ou imposer des taxes sur les transactions financières spéculatives. Des programmes ambitieux de création d'emplois, surtout destinés aux jeunes, doivent être mis en oeuvre. À cet égard, on pourrait apporter une contribution importante en développant et en améliorant les services sociaux de base. Il faudrait mettre fin à l'usage consistant à accorder le statut de la nation la plus favorisée sur une base unilatérale, car il sert uniquement de prétexte pour imposer des mesures de répression à motivation politique contre des pays en développement. Il faut faire cesser les tentatives destinées à transformer des armées en protectrices des initiatives du capital transnational. L'exercice de la terreur par le biais du pouvoir et de la menace ainsi que l'utilisation de la force en se fondant sur une supériorité militaire indubitable doivent cesser. Il en est de même du recours à des doctrines illégales comme le droit supposé de prendre des mesures préventives. La guerre ne peut en aucun cas être un moyen d'éliminer la pauvreté, les inégalités, l'injustice, la faim, la corruption et le terrorisme.

28. En dernier lieu, il est nécessaire de promouvoir la ratification universelle et l'application sans discrimination des principaux instruments inter-

nationaux relatifs au terrorisme, au contrôle international des drogues, à la criminalité transnationale organisée, au trafic des personnes, à la corruption et au trafic illégal des migrants.

29. Même si elle a dû subir pendant plus de quatre décennies l'embargo criminel imposé par le Gouvernement des États-Unis, Cuba est fière de ses nombreuses réalisations dans les domaines de la prévention du crime, de la justice pénale et de la lutte contre le problème planétaire de la drogue. Sur le plan intérieur, Cuba est engagée dans une révolution sociale profonde, axée surtout sur l'amélioration de l'instruction des enfants et de la population dans son ensemble, car c'est la pierre angulaire de la prévention du crime. Au niveau de la planète, elle a fait amplement preuve de son engagement en matière de coopération internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale et contre le problème des drogues en participant à divers forums internationaux et aux mécanismes multilatéraux connexes. En outre, Cuba a exprimé à plusieurs reprises qu'elle était disposée à coopérer avec les États-Unis, mais ses propositions ont été rejetées. Malgré l'embargo, l'hostilité et l'agression continue subie par le peuple cubain du fait de la politique impérialiste du Gouvernement des États-Unis, Cuba fera tout son possible pour que l'on n'utilise pas son territoire pour perpétrer des actes criminels contre les Américains ou contre tout autre peuple du monde.

30. **M. Gzllal** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que, comme le montre le rapport du Secrétaire général, la communauté internationale a fait quelques progrès ces dernières années dans sa lutte contre le fléau des abus de drogues. Pourtant, dans certaines parties du monde, la demande de drogues a augmenté et le problème présente toujours un défi pour la communauté internationale. Les efforts pour tenir les engagements pris lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale doivent être intensifiés.

31. La Libye n'est pas un pays producteur de drogues et elle n'a vraiment que peu d'expérience relative à ce problème. Étant donné sa position géographique et stratégique entre trois continents où se trouvent des pays producteurs et consommateurs, elle doit toutefois veiller à ne pas devenir une zone de transit. Elle a fait des efforts à tous les niveaux pour mettre en oeuvre les instruments internationaux auxquels elle est partie. Elle a notamment adopté une législation qui impose de dures peines pour les

crimes relatifs à des drogues, lesquels vont souvent de pair avec d'autres formes de criminalité transnationale organisée.

32. La Jamahiriya arabe libyenne prend note du rapport du Secrétaire général sur l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/59/175). Elle a apporté sa contribution à l'Institut et espère que d'autres pays en feront autant. Sa délégation demande au Secrétaire général d'oeuvrer pour que l'Institut obtienne le soutien financier et l'assistance technique nécessaires.

33. La Convention de 2003 des Nations Unies contre la corruption est le premier instrument international destiné à lutter contre la corruption. Cependant, comme la criminalité, la corruption ne connaît pas de frontières. Elle constitue une menace contre l'activité économique et le développement, de sorte que les décideurs doivent adopter une approche plus coordonnée s'il veulent l'éliminer.

34. De l'avis de sa délégation, le terrorisme d'État est une forme de crime organisé. Toutefois, on ne peut s'attaquer à ses causes s'il n'est pas clairement défini. Sa suppression suppose l'élimination de la partialité : on ne doit pas le condamner quand un État l'emploie contre un autre, mais l'admettre quand c'est cet autre État qui y recourt. Il ne faut pas l'associer à aucune religion ni à aucune culture, aussi sa délégation ne peut-elle accepter que la lutte d'un peuple contre l'occupation soit assimilée au terrorisme. Il lance un appel pour que l'on convoque une conférence internationale chargée de débattre ce sujet.

35. **M. Rastam** (Malaisie) déclare au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) que, depuis 1997, l'ASEAN a institué divers mécanismes régionaux pour lutter contre la criminalité transnationale. Elle s'est engagée à renforcer la coopération régionale et internationale, notamment les activités de sa Réunion ministérielle sur la criminalité transnationale en application du Plan d'action de l'ASEAN pour lutter contre la criminalité transnationale dans plusieurs domaines précis, y compris les échanges de renseignements; la coopération et la répression, le droit et les questions juridiques; enfin, la formation et la création des capacités.

36. L'ASEAN adopte une approche globale et coordonnée envers la criminalité transnationale qui

a des liens avec le terrorisme et elle cherche, dans le cadre des efforts déployés pour prévenir et supprimer le financement du terrorisme, à faciliter la circulation des renseignements sur les organisations terroristes.

37. L'ASEAN a toujours soutenu l'ONU dans son rôle de leader pour contrecarrer le terrorisme international. Elle a incité les membres de son association à signer toutes les conventions pertinentes et elle envisage la possibilité de rédiger une convention régionale pour lutter contre le terrorisme.

38. L'ASEAN s'est engagée à éliminer la production, le traitement, le trafic et les abus de drogues illicites en Asie du Sud-Est d'ici à 2015; de plus, elle collabore étroitement avec ses interlocuteurs, avec l'ONU et avec des organisations régionales et non gouvernementales pour lutter contre la menace que constituent les drogues dans sa région.

39. **Mme Ito** (Japon) dit que le Japon condamne toutes les formes de terrorisme et qu'à la suite de la récente attaque haineuse lancée contre des victimes innocentes à Beslan (Fédération de Russie), a prié instamment tous les États Membres de devenir d'urgence parties aux instruments internationaux pertinents. Elle espère que le Service de la prévention du terrorisme de l'ONU continuera sa collaboration avec d'autres organes pertinents de l'ONU en fournissant une assistance juridique aux États Membres en la matière.

40. Son gouvernement a fermement l'intention de renforcer sa politique relative au trafic d'êtres humains qui constitue l'un des plus graves crimes transnationaux et un de ceux qui violent les droits humains fondamentaux de ses victimes. La coopération entre les pays sources, de transit et de destination est essentielle; toutefois, son gouvernement fait déjà de gros efforts pour promouvoir cette coopération à tous les niveaux, aussi espère-t-il que l'ONU et d'autres organisations internationales apporteront également leur contribution.

41. Le Japon considère que la réduction de la demande joue un rôle important dans le contrôle des drogues et il espère que si l'on soumet les utilisateurs à un traitement efficace cela aura pour résultat une baisse substantielle de la consommation. Le Japon est l'un des principaux pays qui contribuent au projet de réduction de la demande en Afghanistan, un pays où le problème des drogues est

une source considérable de préoccupation pour la communauté internationale en raison du rôle qu'il joue dans le financement du terrorisme. Quant à l'approche visant à « réduire le mal » à laquelle certains pays sont favorables, le Japon estime qu'elle pourrait en fait encourager encore davantage les abus des drogues et saper les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre le problème.

42. L'abus des drogues synthétiques constitue un problème croissant du fait de la facilité avec laquelle on peut produire ces drogues. La réduction de l'offre dépend dans une très large mesure du contrôle des précurseurs, aussi le Japon salue-t-il avec satisfaction l'initiative prise par l'Organe international de contrôle des stupéfiants à ce sujet.

43. **M. Cuenco** (Philippines) dit que la criminalité débridée qui a proliféré sans restriction pendant de nombreuses années est devenue le problème le plus désolant avec lequel le monde est confronté. Les réseaux criminels s'étendent d'un bout à l'autre de la planète en employant les mêmes moyens que ceux qui ont déclenché la mondialisation économique, mais leurs activités ont déstabilisé la société et sapé le développement ainsi que les mesures d'élimination de la pauvreté.

44. Dans ses efforts pour accroître la sûreté intérieure, son gouvernement s'est aperçu que la participation de citoyens ordinaires était souvent un élément essentiel dans la guerre contre la criminalité. À un niveau supérieur, et avec l'appui de la communauté internationale, les forces armées et la police ont été modernisées afin qu'elles puissent mieux réagir face aux menaces criminelles; les Philippines continuent aussi à collaborer avec leurs voisins de la région de l'ASEAN dans le cadre de leurs efforts pour lutter contre la criminalité transnationale.

45. Étant donné l'incidence profonde exercée par l'abus et le trafic des drogues sur la santé humaine et sur le développement durable, et la liaison drogues-criminalité-terrorisme, les efforts aux échelons national et planétaire doivent s'attaquer au problème de façon plus intégrée. L'approche adoptée aux Philippines a trait aussi bien à l'offre qu'à la demande. Elle comprend un ensemble liant le développement aux réformes, une campagne d'habilitation des gens et une coordination accrue d'autres pays et d'autres organismes internationaux de contrôle des drogues.

46. Malgré les engagements pris lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la culture des drogues et leur utilisation continuent à prendre de l'expansion. Les discussions ont assez duré; un changement de stratégie est désormais nécessaire. Les Philippines proposent qu'un nouveau traité multilatéral d'extradition soit rédigé sous les auspices des Nations Unies afin qu'il devienne possible de renvoyer les criminels internationaux spécialisés dans les stupéfiants dans leur pays pour qu'ils y subissent leur procès et y soient condamnés.

47. **M. Israeli** (Israël) dit qu'à titre d'État partie aux principales conventions sur les stupéfiants, Israël a mis en place une législation qui autorise la saisie des avoirs acquis grâce au trafic des drogues et la surveillance des opérations bancaires et financières louches ainsi que du blanchiment d'argent. Son pays a aussi institué une société d'État qui relève directement du premier ministre – l'Administration antidrogue israélienne – qui a créé un réseau de services pour lutter contre l'abus des drogues en s'attaquant tant à l'offre qu'à la demande.

48. Les principaux objectifs de l'Administration pour 2004 sont de changer la manière officielle d'envisager l'utilisation de la drogue; de mettre en oeuvre des programmes de prévention et de réadaptation pour des groupes témoins y compris des parents, des travailleurs, des jeunes et des immigrants; et d'inclure le problème de la drogue dans la formation de base destinée à des groupes choisis de professionnels.

49. Le gouvernement et l'Administration collaborent aux niveaux régional et international pour établir des liens entre la lutte contre les drogues et le terrorisme, la criminalité et la corruption, de même, par l'entremise d'accords bilatéraux en particulier pour échanger des renseignements et des connaissances spécialisées avec d'autres pays. Ce n'est que par le biais de cette collaboration et en veillant à ce que des instruments internationaux soient appliqués que l'on pourra éliminer le fléau des drogues.

50. **Mme Abeysekera** (Sri Lanka) dit que son pays s'est engagé à combattre la criminalité et les drogues et à créer un régime de justice pénale, et qu'il a adopté un certain nombre de mesures législatives et de mécanismes nationaux et internationaux à cette fin. La loi d'assistance

mutuelle en matière pénale (2002) lui a permis de prendre part à une assistance internationale mutuelle, qui est essentielle pour lutter contre la criminalité transnationale. Un certain nombre de projets de lois conçus pour soutenir la constitution et le système judiciaire sont aussi en cours d'examen: le projet de loi sur le cautionnement (modification), qui vise à restreindre les conditions du cautionnement par anticipation; le projet de loi sur la prévention de la criminalité informatique, dont l'objet est de pénaliser l'utilisation abusive d'ordinateurs; le projet de loi sur la violence familiale, qui prévoit des recours spéciaux au moyen d'ordonnances de protection émises par les tribunaux; le projet de loi sur le Code pénal (modification), qui vise à placer le trafic et ses objectifs dans son domaine de compétence; le projet de loi sur la protection des données, pour protéger contre l'utilisation non autorisée de données; et la législation sur le commerce électronique, qui constitue le cadre juridique régissant les opérations commerciales électroniques.

51. Il y a aujourd'hui à Sri Lanka 50 000 personnes qui consomment de l'héroïne et 200 000 du cannabis. Son pays est non seulement partie à plusieurs conventions internationales sur les drogues, mais encore il applique des politiques découlant de l'esprit de ces conventions. Il renforce actuellement sa politique nationale sur les drogues de 1992 afin de réduire considérablement l'abus des drogues à la fin de la décennie. Par ailleurs, il rédige, de concert avec la Commission nationale de contrôle des drogues dangereuses et en collaboration étroite avec le Projet régional de contrôle, des précurseurs du bureau de l'Asie du Sud-Est de l'Office régional des Nations Unies contre la drogue et le crime, la législation destinée à assurer un contrôle suffisant des précurseurs.

52. Une nouvelle législation est aussi en cours de préparation a) sur les poisons et les drogues dangereuses, qui fait du blanchiment d'argent gagné en vendant des drogues illicites une infraction criminelle; b) pour appliquer la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988) et la Convention sur les stupéfiants et les substances psychotropes (1990) de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR); enfin, c) sur le traitement et la réadaptation des toxicomanes.

53. Sa délégation se réjouit des efforts accomplis par des organismes des Nations Unies, en particulier

par l'ONUDC, pour aider son pays à réduire et éliminer l'offre et la demande de drogues.

54. **M. Choi** (Australie) dit que le passage clandestin et la traite des êtres humains sont des infractions graves qui vont à l'encontre du droit des pays à protéger leurs frontières. De pareilles activités peuvent en effet saper l'efficacité et l'intégrité tant du système international de protection des réfugiés que des programmes légaux d'immigration. Son pays prend des mesures sévères pour lutter contre ces infractions; notamment, il poursuit en justice et extradite leurs auteurs. Il a récemment ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, et il ratifiera bientôt le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir le trafic des personnes, en particulier celui des femmes et des enfants. Il prie instamment tous les gouvernements d'en faire autant.

55. Les gouvernements doivent agir de concert s'ils veulent que leur intervention soit efficace. La collaboration demeure ce qui caractérise la conférence ministérielle de Bali sur le passage clandestin, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale connexe, dont les participants comprenaient des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations. L'accent qui a été mis sur les ateliers pratiques a aidé la justice étrangère, les ministères chargés de la répression et de l'immigration de la région à se montrer de plus en plus prêts à collaborer ainsi qu'à lutter efficacement contre le passage clandestin et la traite des êtres humains. Son pays continuera à travailler au sein de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée pour atteindre des objectifs analogues.

56. En juin, des délégués à la Réunion de hauts fonctionnaires prévue dans le cadre du Processus de Bali sont convenus qu'un certain travail, notamment de la législation destinée à criminaliser les personnes qui se livrent au passage clandestin et à la traite d'êtres humains, a été réalisé. Ils ont recommandé que le Processus de Bali continue à se focaliser sur les domaines dans lesquels il peut apporter quelque chose, comme en matière: de répression et de surveillance des frontières; de traite des personnes et de tourisme sexuel axé sur les

enfants; enfin, d'assistance réciproque et d'extradition. Le site Internet du Processus de Bali sera développé davantage pour qu'il constitue un outil de renforcement des capacités.

57. Le Processus de Bali a souligné l'importance de la collaboration dans la lutte contre la criminalité transnationale. Tant que le passage clandestin et la traite persisteront, l'Australie collaborera avec d'autres gouvernements de la région pour trouver des solutions transnationales.

58. **Mme Ahmed** (Soudan) dit que la lutte contre les drogues est une responsabilité collective exigeant une approche équilibrée et intégrée, dans la ligne de la Charte et du droit international, qui respecte absolument la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, ainsi que les droits de l'homme. Son pays est partie aux conventions internationales relatives aux drogues. Ceux qui ont lutté contre le phénomène méritent d'avoir le soutien de la communauté internationale, aussi la coopération internationale est-elle essentielle.

59. Sa délégation se réjouit donc de ce que la Commission des stupéfiants n'a pas cessé d'évaluer les progrès accomplis par les gouvernements pour atteindre les objectifs fixés par l'Assemblée générale lors de sa vingtième session extraordinaire. La coopération multilatérale et bilatérale aux niveaux national et régional est essentielle, de même que le soutien destiné aux pays en développement. À ce propos, elle enjoint la communauté internationale de soutenir les pays africains et les organisations régionales africaines. Elle souligne qu'il faut lutter contre la pauvreté pour améliorer l'accès à l'instruction et sensibiliser les jeunes à cette réalité. Elle espère que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime jouera un rôle essentiel par l'entremise de ses programmes en Afrique et aidera donc à renforcer l'Institut africain pour la prévention de la criminalité et le traitement des délinquants. Sa délégation est satisfaite des efforts internationaux déployés pour mettre en oeuvre le plan d'action destiné à réduire la demande de drogues. Il n'y a toutefois pas lieu de se montrer indulgent; il faut, au contraire, être sévère en présence de drogue.

60. Le Soudan est l'un des rares pays où la toxicomanie n'a pas atteint des niveaux alarmants. Il peut cependant servir de pays de transit; on fait donc des efforts dans ce sens.

61. Son pays a institué un certain nombre de mécanismes de prévention de la criminalité, et il est partie à de nombreuses conventions internationales et bilatérales sur la prévention du crime. Son gouvernement est en train de mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée; par ailleurs, en janvier 2004, son gouvernement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont organisé de concert un atelier sur la coopération internationale contre le terrorisme et pour la lutte contre la criminalité transnationale, à Khartoum. Cet atelier s'est terminé par la Déclaration de Khartoum sur le terrorisme et la criminalité transnationale, par laquelle les États de la région ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à lutter contre ces phénomènes et exprimé leur profonde inquiétude devant la menace qu'ils constituent pour la région. Ils ont aussi souligné qu'ils ont besoin d'assistance technique pour ratifier et appliquer la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles.

62. Sa délégation a accueilli avec satisfaction l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2003; son pays estime important de lutter contre la corruption au niveau international, surtout étant donné l'incidence de celle-là sur la paix, la sûreté et les économies nationales.

63. **M. Meyer** (Brésil) dit, au nom du Groupe de Rio, que six ans ont passé depuis qu'un engagement ferme de venir à bout du problème mondial de la drogue a été pris dans le cadre du Plan d'action sur la mise en oeuvre de la Déclaration qui a émané de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Malgré les efforts considérables accomplis par beaucoup, les objectifs fixes pour 2003 n'ont été que partiellement atteints, et il semble que ceux de 2008 soient de moins en moins accessibles. Il demeure cependant impératif de tenir les engagements de réduire la consommation des drogues.

64. La communauté internationale n'a pas atteint, tant s'en faut, son but qui consiste à éliminer la production, le trafic et la consommation illégales de drogues, et elle est constamment confrontée avec de nouveaux obstacles et défis. Les organisations qui se livrent au trafic des drogues se sont multipliées, diversifiées et fondues dans d'autres groupes de malfaiteurs, ce qui complique la tâche des autorités judiciaires. De nombreuses infractions, comme la contrebande de précurseurs chimiques et d'armes, le

blanchiment d'argent, la corruption, la traite des personnes, le terrorisme et les délits de droit commun, sont maintenant associées au trafic de drogues. En outre, la consommation de drogues, en particulier celle des drogues synthétiques, augmente, surtout parmi les jeunes.

65. Sa délégation prie donc instamment tous les États d'instaurer, d'appliquer, de renforcer et d'améliorer les contrôles relatifs au trafic, au détournement et à la contrebande des précurseurs et des substances chimiques pour prévenir la production des drogues illicites naturelles et synthétiques. On peut constater les effets nocifs des drogues à tous les niveaux de la société; ils se manifestent de différentes façons, notamment sous forme de violence domestique, de taux d'infection par le VIH/sida, de destruction de l'environnement et de déstabilisation des régimes économiques, sociaux et politiques.

66. La situation, bien qu'elle ne soit pas neuve, demeure très grave. Il est donc essentiel que tous les États Membres réagissent de façon efficace et coordonnée. Les drogues sont une cause de problèmes dans tous les pays et sa région ne constitue nullement une exception. Certes, des résultats considérables ont été obtenus en démantelant des cartels de la drogue, mais ces groupes se sont fragmentés en petites organisations qui utilisent de nouvelles méthodes et exploitent de nouvelles filières. Il est donc nécessaire de remettre constamment à jour les systèmes judiciaires et il faut employer de nouvelles stratégies à tous les niveaux.

67. Divers mécanismes d'évaluation et de coordination ont été instaurés ces dernières années, comme le Mécanisme multilatéral d'évaluation de l'Organisation des États américains, qui mesure régulièrement les activités antidrogues de tous les pays de la région. Ce mécanisme – qui est le seul fondé sur l'évaluation entre égaux et qui produit des rapports réguliers entre pays et à l'échelle régionale – a permis de lutter efficacement contre la production illicite et le trafic de drogue, et il a permis une collaboration sans précédent d'un bout à l'autre du continent. Son pays demande donc à tous les États d'envisager d'instaurer des mécanismes analogues dans leurs régions et d'ouvrir la voie à une coopération internationale plus efficace.

68. Les drogues illicites ont des conséquences innombrables qui ont trait à tous les niveaux de la société et menacent la stabilité des familles, les

gouvernements et les nations. Il est essentiel que les pays continuent à lutter sans relâche contre les organisations criminelles transnationales en renouvelant leur engagement afin d'atteindre les objectifs qui figurent dans le Plan d'action pour la mise en oeuvre de la Déclaration.

69. **M. Dall'Oglio** (Organisation internationale pour les migrations) dit que le passage clandestin des personnes et la traite des humains sont devenus un problème politique et de sûreté majeur pour la communauté internationale. Ces activités constituent la troisième source de profits par rang d'importance pour le crime organisé international et rapportent une somme estimée à 10 milliards de dollars de bénéfices; de plus, le nombre des personnes passées se situe entre 600 000 et 800 000 chaque année.

70. Son organisme se réjouit de ce que deux protocoles complétant la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée sont entrés en vigueur depuis l'année précédente, et du fait que le nombre de ratifications augmente vite. Cependant, ni la taille ni la portée du problème n'ont diminué, et il faut constamment réajuster les outils de lutte de même que les stratégies de réaction. Une plus grande coopération internationale est essentielle pour résoudre le problème et mettre sur pied des régimes migratoires plus complets.

71. Selon une étude récente effectuée par son organisation intitulée *Changing Patterns and Trends of Trafficking in Persons in the Balkan Region* (Évolution des modèles et tendances de la traite des personnes dans la région des Balkans), les organisations criminelles internationales impliquées dans la traite ont adapté leurs méthodes pour éviter d'être détectées et augmenter leur rentabilité, en recourant à des documents de voyage légaux, à la corruption, à l'Internet, à des communications téléphoniques, à des trafiquantes et à des stratégies destinées à réduire leur visibilité. De sorte que même si, à première vue, le phénomène n'est guère évident, d'autres formes graves d'exploitation sont répandues. Il faut donc fournir un effort continu pour déceler les nouveaux modes de traite et pour adapter les réponses nationales et internationales utilisées pour prévenir, poursuivre et protéger, compte tenu des changements dans la façon d'agir des groupes criminels.

72. L'on a aussi besoin d'approches novatrices pour remplacer les flux irréguliers par des canaux réguliers de migration. À une époque où les

préoccupations en matière de sûreté augmentent, il est important de gagner la confiance du public en un système fiable de gestion des migrations, tout en veillant parallèlement à ne pas étouffer les mouvements légitimes des personnes et à ne pas compromettre leur vie privée ni leurs libertés et leurs droits individuels. Son organisation aide de nombreux pays à accroître leurs capacités dans divers domaines; de plus, elle continue à promouvoir d'autres ratifications de la Convention et de ses protocoles ainsi qu'à aider ses États parties à prendre les mesures complexes nécessaires pour les appliquer.

*La séance est levée à 12 h 50.*